
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 18 juin 2012**

Date de convocation :
Le 12 juin 2012

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 9
- de votants : 9

- délégués suppléants : 12
- de présents : 3
- de votants : 3

L'an deux mille douze, le 18 juin à dix-sept heures, le Comité de direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy HUART, Président, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance.

Étaient présents ou représentés (9) :

M. Dominique LYMER, M. Michel LATAWIEC, M. Gérard DELMOTTE, Monsieur Guy HUART, M. Jean-Marie RICHEZ, Mme Renée STIEVENART, Mme Annie DENIS, Mme Elisabeth GONDY, Mme Yveline DRUELLE,

Absents excusés et représentés (3) :

M. Laurent DEGALLAIX représenté par Monsieur Mattéo GUALANO, M. Jacques SCHNEIDER représenté par M. Jean-Pierre GODEVIN, M. Bernard KAMINSKI représenté par M. Michel TOPARELLI,

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au
Représentant de l'État :
12/004

Absents excusés et non représentés :

Mme Valérie LETARD, M. Philippe BAUDRIN, M. Hervé BROUILLARD, M. Daniel MIO, Mme Laurence PEAN, Mme Monique GUILBERT,

Secrétaire de Séance :
Mme Isabelle DUSCHET

Nos Réf : ID/AA

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L.133-1 et suivants ;

OBJET :

- Projet de Budget
2012 (juillet à
décembre)

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu le Budget Primitif Principal 2012 voté lors du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole le 16 décembre 2012 :

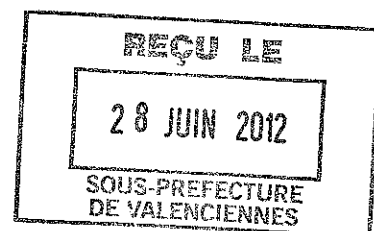
Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.

Le Président,
Guy HUART

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 18 juin 2012,

- D'adopter le vote du Budget Primitif Principal (juillet à décembre) :
 - Au niveau du chapitre pour la section fonctionnement pour un montant de 467 150.00 Euros.

Après en avoir délibéré,



Le Comité de Direction

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DÉCIDE :

- **D'adopter le Budget Primitif Principal 2012 (juillet à décembre 2012) :**
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement pour un montant de 467 150.00 €uros

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 18 juin 2012

Le Président,

